



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 2 juin 2026, à 19h32 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Jean Simon Levert, maire
- Madame Marie-Hélène Ouellette, conseillère
- Madame Anne Létourneau, conseillère
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Madame Marilou Boulanger, conseillère
- Monsieur Guy Simard, conseiller
- Monsieur Daniel Picard, conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

- Monsieur Matthieu Renaud, directeur général
- Madame Caroline Fouquette, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance ordinaire est ouverte à 19h32.

**RÉSOLUTION 13371-06-2026**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
  - 2.1 Assemblée de consultation sur le projet de règlement 194-85-2026 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin d'enlever les usages résidentiels et de restreindre l'usage de débits d'essence dans la zone Cv-738
  - 2.2 Assemblée de consultation sur le projet de règlement 194-86-2026 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et d'autres dispositions
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT ESSENTIELLEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Subventions aux organismes à but non lucratif
  - 5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 5.3 Régie du bâtiment du Québec - demande de normes moins contraignantes
  - 5.4 Autorisation de dépenses – Congrès FQM
6. **TRÉSORERIE**
  - 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
  - 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires



No de résolution  
ou annotation

- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle
- 6.5 Affectation des redevances 2025 du poste de camionnage à la réserve voirie
- 6.6 Libération d'affectations de sommes accumulées pour des projets complétés ou abandonnés
- 6.7 Autorisation et financement de divers projets
- 6.8 Mandat pour effectuer la perception des taxes échues, dans les dossiers ayant un solde pour l'année précédente
- 7. GREFFE**
- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 329-2026 sur la gestion contractuelle
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 Modification au contrat octroyé à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. de services professionnels pour le remplacement d'un ponceau sur la rue Principale
- 8.2 Approbation du devis pour des travaux de réfection de ponceaux sur le chemin des Lacs et sur la rue Principale et autorisation de procéder à un appel d'offres par procédure ouverte
- 8.3 Approbation du devis pour l'acquisition d'un mini-chargeur sur roue 2026 et autorisation de procéder à un appel d'offres par procédure ouverte
- 8.4 Approbation du devis pour le déneigement des stationnements et autorisation de procéder à un appel d'offres par procédure ouverte
- 8.5 Octroi d'un contrat pour la fourniture et livraison de sable tamisé pour abrasifs et pierre nette concassée
- 8.6 Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de diesel et d'essence
- 8.7 Autorisation de signature d'un acte de servitude restrictive d'usage sur le lot 6 644 216
- 9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
- 9.1 Demande de modification réglementaire visant à agrandir les limites de la zone Vc-532 à même la zone Vc-534 afin d'y inclure la totalité du lot 5 503 621
- 9.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage détaché plus près de l'emprise de rue que la norme pour la propriété située au 843, rue Saint-Faustin -
- 9.3 Retiré
- 9.4 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant un projet d'agrandissement résidentiel sur une propriété située au 104, rue des Quatre-Saisons sur le lot 5 502 017 du cadastre du Québec
- 9.5 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant un projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial sur une propriété située au 148, chemin des Hirondelles sur le lot 6 360 701 du cadastre du Québec
- 9.6 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-005 visant un projet de rénovation extérieure sur une propriété située au 110, rue du Mont-Joli sur le lot 5 502 068 du cadastre du Québec



No de résolution  
ou annotation

9.7 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-001 visant un projet de remplacement de la toiture sur une propriété située au 714, rue de la Pisciculture sur les lots 5 413 461 et 5 503 964 du cadastre du Québec

**10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

11.1 Abrogation du règlement numéro 194-83-2026 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et d'autres dispositions

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

**13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

13.1 Embauche de sauveteurs pour la plage municipale

13.2 Embauche au poste d'animateur pour le camp de jour

13.3 Démission de Madame Ariane Fougères à titre de membre du comité consultatif sur la culture

13.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives relativement au projet de réfection de la patinoire et terrains multisports

13.5 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives relativement au projet Cœur du parc de la Gare

13.6 Appui à la municipalité de La Conception dans le cadre de leur demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

**14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 194-85-2026 ET 194-86-2026.**

L'assemblée de consultation est ouverte à 19h35.

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 194-85-2026 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011 AFIN D'ENLEVER LES USAGES RÉSIDENTIELS ET DE RESTREINDRE L'USAGE DE DÉBITS D'ESSENCE DANS LA ZONE CV-738**

Le conseil municipal procède à la consultation sur le projet de règlement numéro 194-85-2026 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin d'enlever les usages résidentiels et de restreindre l'usage de débits d'essence dans la zone Cv-738.

Le directeur du service de l'urbanisme et environnement explique le projet et le maire invite les personnes qui le désirent à se faire entendre.

Le projet présenté contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, la greffière-trésorière adjointe explique la façon de participer au processus d'approbation référendaire.



No de résolution  
ou annotation

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 194-86-2026  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011 AFIN DE MODIFIER LES  
NORMES POUR LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET D'AUTRES  
DISPOSITIONS**

Le conseil municipal procède à la consultation sur le projet de règlement numéro 194-86-2026 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et d'autres dispositions.

Le directeur du service de l'urbanisme et environnement explique le projet et le maire invite les personnes qui le désirent à se faire entendre.

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'assemblée de consultation publique est fermée à 19h56.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT ESSENTIELLEMENT SUR LES POINTS À  
L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 13372-06-2026  
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13373-06-2026  
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

Monsieur le conseiller Guy Simard déclare son intérêt dans la question traitée dans la présente résolution en raison d'intérêts familiaux avec un membre du conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Rougeaud et puisqu'il habite dans le secteur du lac Rougeaud. Il s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter.

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Hélène Ouellette :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
	1 100 \$ en 2026
RAL	1 485 \$ en 2027
	1 485 \$ en 2028
Association des propriétaires du lac Rougeaud	250 \$

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents à l'exclusion du conseiller, Monsieur Guy Simard.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

### DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

### RÉSOLUTION 13374-06-2026

### RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC - DEMANDE DE NORMES MOINS CONTRAIGNANTES

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 17, sanctionné le 27 octobre 2023, confère à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) le pouvoir d'édicter, par règlement, des normes de construction ou de sécurité particulières applicables à certaines municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE** la RBQ sollicite la collaboration des municipalités afin qu'elles lui communiquent les dispositions particulières qu'elles appliquent lorsque celles-ci prévoient des normes moins contraignantes que celles en vigueur au Code national du bâtiment (Code), dans le but d'en évaluer la pertinence et de définir les modalités les plus adéquates;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets d'infrastructures municipales reposent majoritairement sur des subventions du gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification et la réalisation de ces projets s'échelonnent généralement sur plusieurs années, de leur élaboration à leur mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsqu'une modification au Code survient avant qu'un projet n'ait atteint la phase de construction, des coûts additionnels, des délais accrus et des honoraires professionnels supplémentaires sont engendrés afin d'en assurer la conformité, compromettant fréquemment la viabilité du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs adaptations au Code seraient requises afin d'optimiser la réussite des projets;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Picard :

**DE DEMANDER** à la RBQ de modifier les dispositions encadrant la construction dans le domaine municipal afin :

- de permettre la construction selon les normes en vigueur lors de la conception du bâtiment;
- de maintenir les dispositions relatives à l'accessibilité universelle édictées au Code national du bâtiment 2015;
- de donner une importance à l'empreinte carbone des bâtiments en minimisant la superficie requise; les normes d'accessibilité universelle ne devraient pas compromettre la quête de réduction de l'empreinte carbone des bâtiments.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION 13375-06-2026

### AUTORISATION DE DÉPENSES – CONGRÈS FQM

**CONSIDÉRANT** la tenue du congrès annuel de la FQM du 24 au 26 septembre 2026;



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Picard :

**D'AUTORISER** tous les élus à participer au Congrès de la FQM;

**D'AUTORISER** une dépense de 7 140.00 \$ plus taxes pour un total de 8 209.22 \$ représentant les frais d'inscription au congrès pour les 7 élus;

**D'AUTORISER** une dépense n'excédant pas 2 000 \$ plus taxes représentant les frais de transport, de repas et d'hébergement pour chacun des membres du conseil participants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

#### **RÉSOLUTION 13376-06-2026**

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés et des salaires du 23 avril au 20 mai 2026 totalise 1 239 932.33\$ et se détaille comme suit :

Chèques :	31 447.82 \$
Transferts bancaires :	1 061 244.03 \$
Salaires :	147 240.48 \$
<b>Total :</b>	<b>1 239 932.33 \$</b>

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires 23 avril au 20 mai 2026 pour un total de 1 239 932.33 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 309-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 13377-06-2026**  
**VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**DE PROCÉDER** aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 309-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DU RÈGLEMENT 271-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 23 avril au 20 mai 2026 par les responsables d'activités budgétaires, incluant la liste des modifications contractuelles autorisées.

**RÉSOLUTION 13378-06-2026**  
**AFFECTATION DES REDEVANCES 2025 DU POSTE DE CAMIONNAGE À LA RÉSERVE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu 7 462.21 \$ de redevances du Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (secteur Laurentides) pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'affecter ces revenus à la réserve voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes reçues ont été incluses aux résultats financiers de l'année 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'AFFECTER** les revenus 2025 de redevances du Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (secteur Laurentides) de 7 462.21 \$ à la réserve voirie;

**DE PRÉLEVER** les sommes à même le surplus libre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13379-06-2026**  
**LIBÉRATION D'AFFECTATIONS DE SOMMES ACCUMULÉES POUR DES PROJETS COMPLÉTÉS OU ABANDONNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait affecté des sommes provenant de surplus, réserves ou fonds à divers projets et que ceux-ci ont été soit annulés, soit réalisés à moindres coûts, soit reportés;



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**DE LIBÉRER** les montants suivants et les retourner au surplus, réserve ou fonds indiqué :

Projet	À libérer	Provenance du financement
Nouveau site internet	5 375.46 \$	Surplus acc. aff. - Administration
Coordonnateur technique - salaire 2025	21 229.75 \$	Surplus acc. aff. - Travaux publics
Service professionnels travaux de stabilité de talus - Chemin des Lacs	37 894.56 \$	Surplus acc. aff. - Travaux publics
Balises Ped-Zone - Sécurité routière	188.38 \$	Surplus acc. aff. - Travaux publics
50 TRV-7 (cônes de signalisation)	511.78 \$	Surplus acc. aff. - Travaux publics
Remplacement des noms de rues	1 231.64 \$	Surplus acc. aff. - Travaux publics
Programme de subvention PPU Lac-Carré 2025	15 000.00 \$	Surplus acc. aff. - Urbanisme et env.
Caractérisation environnementale phase 1-lots 5 414 361 et 5 414 456	905.49 \$	Surplus acc. aff. - Urbanisme et env.
Infographie documentation urbanisme et environnement	1 850.38 \$	Surplus acc. aff. - Urbanisme et env.
Jardins de pluie	3 562.68 \$	Surplus acc. aff. - Urbanisme et env.
Envoi postal pour inspection des installations sanitaires	665.00 \$	Surplus acc. aff. - Urbanisme et env.
Évaluation environnementale 96 rue St-André	404.12 \$	Surplus acc. aff. - Urbanisme et env.
Remplacement escaliers - salle du conseil	594.77 \$	Surplus acc. aff. - Bâtiments
Remplacement de panneaux électriques et travaux correctifs	10 387.84 \$	Surplus acc. aff. - Bâtiments
Changement 2 ordis pour usagers de la bibliothèque	943.29 \$	Surplus acc. aff. - Loisirs & Culture
Asphaltage pour course boîte à savon 2025	5 000.00 \$	Surplus acc. aff. - Loisirs & Culture
Glissade d'hiver 2025	1 239.58 \$	Surplus acc. aff. - Loisirs & Culture
<b>Total à retourner au surplus libre</b>	<b>106 984.72 \$</b>	
Coordonnateur technique - salaire 2025	10 614.87 \$	Surplus acc. aff. - Aqueduc
Coordonnateur technique - salaire 2025	10 614.87 \$	Surplus acc. aff. - Égout
Travaux barrage lac Colibri	3 248.28 \$	Réserve Lac Colibri
Surfaçage ch. Lac-Rougeaud	15 981.13 \$	Réserve voirie
Services professionnels Parc Gérard Legault	4 816.18 \$	Frais de parc
Aménagement paysager afficheur numérique	1 601.15 \$	Frais de parc
Filet module de jeu au parc du Domaine Levert	192.82 \$	Frais de parc
Acquisition Lot 5 413 655 (stationnement de la Caisse Desjardins)	8 196.55 \$	Frais de parc
Rechargement des chemins 2025	53 051.80 \$	Droits de Carrières & Sablières



No de résolution  
ou annotation

<b>Total à libérer</b>	108 317.65 \$	
<b>Total des projets réalisés à moindre coût ou abandonnés</b>	<b>215 302.37 \$</b>	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13380-06-2026**

**AUTORISATION ET FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite financer certains projets à même les surplus ou fonds réservés;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement numéro 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par un surplus ou par un fonds réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus de l'année 2025 a été plus important qu'anticipé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite réduire l'endettement à long terme de la municipalité et que le refinancement de plusieurs emprunts est prévu le 13 août 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**DE DÉCRÉTER** la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même les surplus ou fonds réservés tel que spécifié :

<b>Projet</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>
Cadre financier 2027-2032	25 000 \$	Surplus libre
Élections 2029	30 000 \$	Surplus libre
Porte automatique à bibliothèque	7 700 \$	Surplus libre
Matériel de signalisation	5 000 \$	Surplus libre
Base RTK pour GPS	7 133 \$	Surplus libre
Remplacement d'un piézomètre au site de dépôt des neiges usées	7 500 \$	Surplus libre
Bacs pour les matières résiduelles	14 000 \$	Surplus libre
Éclairage solaire affiche municipale à l'intersection route 117 et rue St-Faustin	7 000 \$	Surplus libre
Modules Aqueduc et bornes incendies du logiciel Accèscité Territoire de PG	6 355 \$	Surplus aqueduc
Pelle avant de déneigement pour C-2015	14 500 \$	Fonds de roulement (Remboursé sur 5 ans à compter de 2027)
<b>Total</b>	<b>124 188 \$</b>	
Total – Surplus libre	103 333 \$	
Total – Surplus aqueduc	6 355 \$	
Total – Fonds de roulement	14 500 \$	
<b>Total</b>	<b>124 188\$</b>	

**D'AFFECTER** la somme de 28 300 \$ du surplus libre au remboursement complet du capital du deuxième financement du règlement 184-2010 décrétant des travaux d'amélioration du réseau routier, de réfection de ponceaux et de drainage dont le refinancement est prévu le 13 août 2026 ;

**D'AFFECTER** la somme de 107 900 \$ du surplus libre au remboursement complet du capital du premier financement sur une période de 20 ans du règlement 190-2011 décrétant des travaux d'amélioration du réseau routier, de pavage et d'acquisition de véhicules et d'une génératrice dont le refinancement est prévu le 13 août 2026 ;



No de résolution  
ou annotation

**D’AFFECTER** la somme de 92 800 \$ du surplus libre au remboursement complet du capital du règlement 241-2015 décrétant l’acquisition d’une rétrocaveuse dont le refinancement est prévu le 13 août 2026 ;

**D’AFFECTER** la somme de 109 300 \$ du surplus libre au remboursement complet du capital du règlement 244-2016 décrétant des travaux d’amélioration du réseau routier dont le refinancement est prévu le 13 août 2026 ;

**DE REMBOURSER** sur 5 ans à compter de 2026 la somme de 7 350 \$ au fonds de roulement pour l’acquisition d’une souffleuse affectée par la résolution numéro 13234-01-2026.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13381-06-2026**

**MANDAT POUR EFFECTUER LA PERCEPTION DES TAXES ÉCHUES DANS LES DOSSIERS AYANT UN SOLDE POUR L’ANNÉE PRÉCÉDENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a confié à Me Denis Dubé, avocat et à la firme Prévost Fortin D’Aoust S.E.N.C.R.L. le mandat d’effectuer la perception des comptes pour les années 2025 et antérieures pour tous les contribuables ayant une créance échue pour l’année 2025 supérieure à 200 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les démarches réalisées par les services administratifs, plusieurs comptes de moins de 200 \$ n’ont pas été réglés;

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes de taxes de l’année 2026 inférieurs à 300 \$ sont échus et exigibles depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**DE MANDATER** à Me Denis Dubé, avocat et à la firme Prévost Fortin D’Aoust S.E.N.C.R.L. pour effectuer la perception des comptes de taxes 2026 inférieurs à 300 \$ et échus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2026, ainsi que les taxes des années antérieures, dans tous les cas où des arrérages pour l’année 2025 ou antérieur sont dus, et ce, pour chacun des dossiers dont ils ont déjà le mandat pour les années antérieures.

Cette proposition est adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 13382-06-2026**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur le conseiller Daniel Picard donne à la présente assemblée un avis de motion à l’effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 329-2026 sur la gestion contractuelle et procède au dépôt du projet de règlement 329-2026.

**RÉSOLUTION 13383-06-2026**

**MODIFICATION AU CONTRAT OCTROYÉ À PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL INC. DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT D’UN PONCEAU SUR LA RUE PRINCIPALE**

**CONSIDÉRANT QU’**un ponceau sur la rue Principale a cédé et nécessite d’être réparé rapidement;

**CONSIDÉRANT QU’**un contrat a été octroyé à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. le 22 avril 2025, par la résolution 12972-04-2025, pour les services professionnels pour la réfection d’une partie de la rue Principale et le remplacement de ponceaux – rue Principale et chemin des Lacs;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. doit être mise à jour afin de préparer des plans et devis pour le remplacement du ponceau sur la rue Principale uniquement;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service des travaux publics et des services techniques a présenté au directeur général une demande justifiant cette modification;

**CONSIDÉRANT** l'article 20 du règlement sur la gestion contractuelle, le directeur général, après avoir étudié cette demande, recommande au conseil d'accepter la modification au contrat ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Simard :

**DE RATIFIER** la modification autorisée au contrat octroyé à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. par l'ajout d'un montant de 5 000 \$ plus les taxes, pour les travaux de réfection d'un ponceau sur la rue Principale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

#### **RÉSOLUTION 13384-06-2026**

#### **APPROBATION DU DEVIS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DES LACS ET SUR LA RUE PRINCIPALE ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE OUVERTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour des travaux de réfection de ponceaux sur le chemin des Lacs et sur la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par Parallèle 54 Expert-Conseil inc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'APPROUVER** le devis portant le numéro 2026-82 préparé par Parallèle 54 Expert-Conseil inc. ;

**D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres par procédure ouverte ;

**D'ABROGER** la résolution numéro 13308-04-2026 approuvant le devis pour le remplacement d'un groupe de ponceaux – chemin des Lacs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 13385-06-2026**

#### **APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN MINI-CHARGEUR SUR ROUE 2026 ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE OUVERTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un mini-chargeur sur roue année 2026 pour le service des travaux publics ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par les services administratifs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'APPROUVER** le devis portant le numéro 2026-85 préparé par les services administratifs municipaux ;

**D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres par procédure ouverte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13386-06-2026**

**APPROBATION DU DEVIS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET  
AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE  
OUVERTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour le déneigement des stationnements;

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par les services administratifs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'APPROUVER** le devis portant le numéro 2026-86 préparé par les services administratifs municipaux;

**D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres par procédure ouverte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13387-06-2026**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE SABLE TAMISÉ  
POUR ABRASIFS ET PIERRE NETTE CONCASSÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres pour la fourniture et livraison de sable tamisé et pierre nette concassée a été publié;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont déposé une offre le 5 mai 2026, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX TOTAL SOUSSIONNÉ (incluant taxes)</b>
Excavation R.B. Gauthier inc	102 830.77 \$
9475-6905 Québec inc.	110 712.31 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Excavation R.B. Gauthier inc. est la plus basse et est conforme au devis préparé par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'hiver 2025-2026 a requis l'épandage d'une quantité d'abrasifs supérieure à la normale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'OCTROYER** à Excavation R.B. Gauthier inc. le contrat pour la fourniture et livraison de sable pour abrasifs et de pierre nette concassée pour une période de 3 ans, le tout conformément à son offre déposée le 5 mai 2026 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 2026-



No de résolution  
ou annotation

84 soit pour un coût unitaire, pour la première année du contrat, de 11.89 \$ la tonne plus taxes pour le sable et de 24.13 \$ la tonne plus taxes pour la pierre, soit 89 437.50 \$ plus taxes, pour un total de 102 830.77 \$. La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties. Les quantités requises seront précisées lors de l'émission des bons de commande et des certificats de crédits disponibles ;

**D'AFFECTER** la somme de 24 000\$ du surplus libre à l'achat des abrasifs pour l'hiver 2026-2027.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

**RÉSOLUTION 13388-06-2026**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIESEL ET D'ESSENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a publié un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de diesel et d'essence;

**CONSIDÉRANT QUE** trois fournisseurs ont déposé une soumission le 21 mai 2026, à savoir :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT TOTAL SOUSSIONNÉ (TAXES INCLUSES)</b>
Bélanger Énergies (Mazout G. Bélanger inc.)	189 187.00 \$
Harnois Énergie inc.	192 327.70 \$
Énergie Sonic inc.	195 253.50 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Mazout G. Bélanger inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'OCTROYER** à Bélanger Énergies inc. (Mazout G. Bélanger inc.) le contrat pour la fourniture d'une quantité approximative de 65 000 litres de diesel et 21 000 litres d'essence pour un contrat d'une durée de trois ans, au prix unitaire de base sujet aux fluctuations du marché selon les prix quotidiens de la rampe de Valero, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres. La commission au taux de - 0.1485 \$ pour le diesel ULSD QC 1 et 2, au taux de - 0.0835 \$ pour le USD#1 et au taux de - 0.1170 \$ pour l'essence, telle qu'apparaissant au bordereau de soumission déposé, considère le profit du soumissionnaire et l'ensemble de ses frais résultant de l'approvisionnement du produit complet demandé, de sa livraison et du respect de l'ensemble des exigences des documents d'appel d'offres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

### RÉSOLUTION 13389-06-2026

#### AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE RESTRICTIVE D'USAGE SUR LE LOT 6 644 216

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Luc Villemaire et Madame Julie Gauthier ont vendu à la Municipalité le lot numéro 6 644 216 du cadastre du Québec avec la condition d'obtenir une servitude restrictive d'usage sur ce lot;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est d'accord pour accorder cette servitude;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'acte de servitude restrictive d'usage de dépôt à neige relatif au lot 6 644 216 du cadastre du Québec, dont une copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION 13390-06-2026

#### DEMANDE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE VISANT À AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE Vc-532 À MÊME LA ZONE VC-534 AFIN D'Y INCLURE LA TOTALITÉ DU LOT 5 503 621

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement de zonage numéro 194-2011* est entré en vigueur le 18 octobre 2011, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande de modification réglementaire a été déposée au service de l'urbanisme et de l'environnement par monsieur William Fortier pour Havre du Mont Blanc Inc., en regard des zones Vc-532 et Vc-534 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à agrandir les limites de la zone Vc-532 afin d'y inclure la totalité du lot 5 503 621 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications demandées sont compatibles avec les objectifs du plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 3166-05-2026, recommande au conseil municipal d'entreprendre les modifications du règlement de zonage afin d'agrandir les limites de la zone Vc-532 à même la zone Vc-534 pour y inclure la totalité du lot 5 503 621 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ENTREPRENDRE** les modifications du règlement de zonage afin d'agrandir les limites de la zone Vc-532 à même la zone Vc-534 pour y inclure la totalité du lot 5 503 621, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 13391-06-2026**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ PLUS PRÈS DE L'EMPRISE DE RUE QUE LA NORME POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 843, RUE SAINT-FAUSTIN**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* pour la propriété située au 843, rue Saint-Faustin, lot 5 501 831 du cadastre du Québec, laquelle vise à autoriser la construction d'un garage détaché à 13,26 m d'une ligne de lot donnant sur une emprise de rue, alors que l'article 77 du *Règlement de zonage numéro 194-2011* établit à 15 mètres la distance minimale d'une ligne de lot donnant sur une emprise de rue ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 3167-05-2026, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est considérée mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande avant que les membres du conseil statuent sur celle-ci ;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 843, rue Saint-Faustin, le tout tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13392-06-2026**

**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-005 VISANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 104, RUE DES QUATRE-SAISONS SUR LE LOT 5 502 017 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel incluant l'ajout d'une véranda de 35 m<sup>2</sup> et d'une nouvelle terrasse de 62,2 m<sup>2</sup>, sur fondation de béton à l'abri du gel, a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Yves Légaré, en faveur d'une propriété située au 104, rue des Quatre-Saisons sur le lot 5 502 017 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Hb-721, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 3169-05-2026, recommande au conseil municipal d'accepter le P.I.I.A. associé à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé les critères relatifs au P.I.I.A.-005 et considère que ce projet respecte les objectifs de ce P.I.I.A.;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ACCEPTER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction. La présente résolution est valide pour une période de deux ans. S'il n'a pas été donné suite par la délivrance d'un permis de construction au plus tard le 2 juin 2028, cette résolution devient caduque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 13393-06-2026**

**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-005 VISANT UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 148, CHEMIN DES HIRONDELLES SUR LE LOT 6 360 701 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial incluant un garage attaché, d'une superficie de 71,4 m<sup>2</sup>, sur fondation de béton à l'abri du gel avec revêtements (toit et extérieur) tel qu'existant, a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Jean-François Guindon, en faveur d'une propriété située au 148, chemin des Hirondelles sur le lot 6 360 701 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vc-510, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 3170-05-2026, recommande au conseil municipal d'accepter le P.I.I.A. associé à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé les critères relatifs au P.I.I.A.-005 et considère que ce projet respecte les objectifs de ce P.I.I.A.;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ACCEPTER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction. La présente résolution est valide pour une période de deux ans. S'il n'a pas été donné suite par la délivrance d'un permis de construction au plus tard le 2 juin 2028, cette résolution devient caduque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13394-06-2026**

**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-005 VISANT UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 110, RUE DU MONT-JOLI SUR LE LOT 5 502 068 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis visant le remplacement du revêtement extérieur (Maibec Canoxel Ced'R-Vue 9" couleur barista et V-Style couleur noir, soffite blanc), de la toiture (bardeaux d'asphalte BP Canada Signature couleur Muskoka) et de fenêtres (noir) a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur David Patry-Cloutier, en faveur d'une propriété située au 110, rue du Mont-Joli sur le lot 5 502 068 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vr-524, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 3171-05-2026, recommande au conseil municipal d'accepter le P.I.I.A. associé à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé les critères relatifs au P.I.I.A.-005 et considère que ce projet respecte les objectifs de ce P.I.I.A.;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ACCEPTER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction. La présente résolution est valide pour une période de deux ans. S'il n'a pas été donné suite par la délivrance d'un permis de construction au plus tard le 2 juin 2028, cette résolution devient caduque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 13395-06-2026**

**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-001 VISANT UN PROJET DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 714, RUE DE LA PISCICULTURE SUR LES LOTS 5 413 461 ET 5 503 964 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété située au 714, rue de la Pisciculture est à l'intérieur de la zone Ht-711, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a, par la résolution 13350-05-2026, refusé le P.I.I.A.-001 associé à la demande de permis en faveur d'une propriété située au 714, rue de la Pisciculture sur les lots 5 413 461 et 5 503 964 du cadastre du Québec visant un projet de remplacement de toiture de couleur foncé, puisque le projet ne respectait pas le deuxième critère de l'objectif J « îlots de chaleur » de ce P.I.I.A, soit de privilégier une toiture pâle

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle demande a été déposée au service de l'urbanisme et de l'environnement par madame Linda Rousseau et les copropriétaires visant le remplacement de la toiture par des bardeaux d'asphalte couleur gris ardoise;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 3172-05-2026, recommande au conseil municipal d'accepter le P.I.I.A. associé à cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé les critères relatifs au P.I.I.A.-001 et considère que ce projet respecte les objectifs de ce P.I.I.A.;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ACCEPTER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction. La présente résolution est valide pour une période de deux ans. S'il n'a pas été donné suite par la délivrance d'un permis de construction au plus tard le 2 juin 2028, cette résolution devient caduque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13396-06-2026**

**ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-83-2026 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET D'AUTRES DISPOSITIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 194-83-2026 amendement le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et d'autres dispositions a été adopté par la résolution numéro 13315-04-2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour entrer en vigueur, ce règlement doit faire l'objet d'un certificat de conformité délivré par la MRC des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC des Laurentides a, par la résolution 2026.05.1004, désapprouvé le règlement en raison de l'incompatibilité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux documents complémentaires ;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

**D'ABROGER** le règlement numéro 194-83-2026 amendement le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les normes pour les projets intégrés d'habitation et d'autres dispositions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 13397-06-2026**  
**EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LA PLAGE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'embaucher des sauveteurs pour la plage municipale pour la période estivale 2026 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat est intervenu avec Madame Karen Sampson pour gérer la plage, recruter et superviser les sauveteurs, mais ces derniers seront rémunérés par la Municipalité ;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**D'EMBAUCHER** aux postes de sauveteurs pour la plage municipale les personnes suivantes, lesquelles seront appelées à surveiller la plage durant l'été 2026 suivant un horaire établi par Madame Karen Sampson :

Éloi Ouellet	Dominic Byers
Léa-Rose Bérubé	Lili Ettetdgui
Véronique Brodeur	Alexa Le Gallee
Elyse Guérin	Lune Kogan
Éloïse Desjardins	Léah Kogan
Daphnée Desjardins	

Le salaire est fixé conformément à la convention collective.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

**RÉSOLUTION 13398-06-2026**  
**EMBAUCHE DE MONSIEUR AKIAN DUPUIS AU POSTE D'ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'embaucher un animateur supplémentaire pour le camp de jour estival ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire recommande l'embauche d'Akian Dupuis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à l'embauche temporaire de Monsieur Akian Dupuis à compter du 29 mai 2026, conformément aux dispositions du règlement numéro 309-2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**D'EMBAUCHER** Monsieur Akian Dupuis au poste d'animateur du camp de jour, qui se déroulera du 23 juin au 16 août 2026, plus les journées de formation, selon l'échelon salarial recommandé.

Les conditions de travail sont fixées conformément à la convention collective et à la lettre d'entente numéro 32.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

### RÉSOLUTION 13399-06-2026

#### DÉMISSION DE MADAME ARIANE FOGÈRES À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CULTURE

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Ariane Fougères a déposé sa lettre de démission à titre de membre du comité consultatif sur la culture ;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Hélène Ouellette :

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Ariane Fougères et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de ce comité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION 13400-06-2026

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉFECTION DE LA PATINOIRE ET TERRAINS MULTISPORTS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives relativement au projet de réfection de la patinoire et terrains multisports;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**QUE** la Municipalité autorise la présentation du projet de réfection de la patinoire et terrains multisports au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité désigne Monsieur Matthieu Renaud, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION 13401-06-2026

#### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES RELATIVEMENT AU PROJET CŒUR DU PARC DE LA GARE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives relativement au projet cœur du parc de la Gare ;



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**QUE** la Municipalité autorise la présentation du projet cœur du parc de la Gare au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

**QUE** la Municipalité désigne Monsieur Matthieu Renaud, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 13402-06-2026**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION DANS LE CADRE DE LEUR DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception souhaite réaliser la construction d'un toit permanent au-dessus de sa patinoire extérieure afin de transformer celle-ci en infrastructure récréative et sportive quatre saisons, accessible et polyvalente ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure constitue un lieu central de rassemblement communautaire favorisant la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives non seulement à la population de La Conception, mais pour l'ensemble de la population régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'infrastructure projetée permettra d'accueillir une grande diversité d'activités, notamment sportives, culturelles, communautaires et intergénérationnelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions climatiques de plus en plus variables durant la période hivernale et les épisodes de redoux limitent la durée et la qualité d'utilisation des infrastructures extérieures, compromettant leur pleine accessibilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions météorologiques durant la saison printanière, estivale et automnale ne sont pas prévisibles à l'avance rendant difficile les activités réalisées à l'extérieur, or ce toit sur la patinoire aura pour effet de garantir le succès des événements et activités sportives, culturelles, communautaires et intergénérationnelles, et ce, non seulement pour les citoyens de La Conception, mais pour l'ensemble des résidents, villégiateurs et touristes en provenance d'autres territoires qui voudront l'utiliser ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra d'assurer une utilisation plus stable, sécuritaire et prolongée de la patinoire, contribuant à la pérennité de l'infrastructure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet bénéficie non seulement à la population locale, mais également aux citoyens des municipalités avoisinantes, contribuant ainsi à une offre régionale bonifiée en matière de loisirs et d'activités physiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception accueille déjà une clientèle provenant de municipalités limitrophes, notamment dans le cadre de son camp de jour et de ses activités communautaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorisera la tenue d'activités communautaires, sportives, culturelles et intergénérationnelles telles que marchés publics, événements citoyens, festivités saisonnières et activités familiales qui pourraient aussi être intéressantes pour des citoyens en provenance d'autres municipalités ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorisera également la tenue d'activités de rapprochement interculturel, notamment avec les communautés autochtones en collaboration avec des organismes présents sur le territoire de La Conception qui pourraient être intéressantes pour les citoyens en provenance d'autres municipalités ;

**CONSIDÉRANT** l'organisme autochtone Kina8at qui est situé sur le territoire, reconnu pour accueillir des communautés autochtones provenant de différentes régions du Québec, du Canada et de l'international ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est très clair que ce projet s'inscrit dans une perspective régionale en desservant également la population des municipalités de la MRC des Laurentides et des territoires limitrophes ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à l'infrastructure sera gratuit, favorisant l'inclusion sociale, l'équité d'accès et la promotion de saines habitudes de vie, et ce, peu importe la provenance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue directement aux objectifs du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation ;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

**D'APPUYER** et se **MONTRER** fortement favorable au projet de la Municipalité de La Conception pour la construction du toit de patinoire afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

**S'ENGAGER** à conclure une entente de service avec notre Municipalité pour permettre que ce dernier soit accessible à l'ensemble de notre population.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

#### **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil communiquent diverses informations relatives à différents dossiers et projets en cours.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

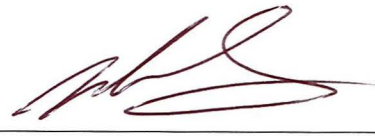
#### **RÉSOLUTION 13403-06-2026** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Picard de lever la présente séance ordinaire à 21h18.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

  
Jean Simon Levert  
Maire

  
Matthieu Renaud  
Directeur général et greffier-trésorier